

LA MONTAGNE, Le 1^{er} juin 2021

Service : CCAS
Réf. : PH/FG
Tél. : 02.40.65.95.28

Objet : Plan départemental « canicule »

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du Plan Canicule Départemental, les Maires ont la charge de recenser les personnes âgées de plus de 65 ans et/ou handicapées particulièrement vulnérables, fragiles ou isolées.

Si vous souhaitez être recensé(e) ou voir recensé l'un de vos proches dans l'une de ces situations, et ainsi figurer sur la liste tenue au Centre Communal d'Action Sociale, vous devez retourner le document au dos, dûment rempli, au C.C.A.S. ou à l'accueil de la Mairie.

Cette liste est constituée à titre préventif et sera utilisée uniquement en cas d'alerte canicule déclenchée par le Préfet ou de crise sanitaire. Les informations fournies resteront confidentielles.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le personnel du C.C.A.S. au 02.40.65.95.28.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Fabien GRACIA
Maire,

